



## Quelle procédure pour reprise ancien camping car contre un neuf

Par **Mansire**, le **26/10/2017** à **17:18**

Bonjour,

Nous devons remettre notre ancien camping car à la concession, chez qui nous avons commandé un camping car neuf, que nous ne recevrons qu'en juin 2018.

Pour faciliter la revente de notre ancien camping car, nous avons accepté de le remettre en novembre 2017 soit 7 mois avant la livraison du véhicule neuf !

Ma question est simple : Comment doit se passer la transaction ?

Le prix de notre reprise de camping car va-t'il se transformer en un nouvel acompte ? donc facture d'acompte ?

Ou doit on demander un règlement et ensuite payer le solde de notre camping car neuf en temps voulu ? (en juin)

Sachant qu'une fois notre car grise rayée, le CC n'est plus à nous !

Merci de m'éclairer sur la bonne procédure à faire.

Cordialement

Isabelle